

L'INNOVATION SOCIALE : UN « FAIRE ENSEMBLE » POUR « FAIRE MONDE COMMUN » ? CIRCULATION DES DISCOURS ET CONSTRUCTION DE REPRÉSENTATIONS

Amaia Errecart¹

Nous nous intéressons dans ce texte à la dimension sociologique, mais également communicationnelle et discursive de l'innovation sociale. Or, si l'utilisation de cette notion dans la sphère économique et entrepreneuriale a fait l'objet d'un nombre important d'études provenant des champs académique et professionnel – l'innovation sociale y étant fréquemment associée aux politiques de « responsabilité sociale des entreprises », de « développement durable » –, son usage dans la sphère publique et politique a été jusqu'ici moins abordé, particulièrement sous l'angle des discours auxquels elle donne lieu. Nous voulons dans ce texte analyser la manière dont la notion d'innovation sociale, qui est porteuse d'une représentation singulière de l'idée de « monde commun », a émergé dans les discours institutionnels. Nous cherchons donc à appréhender le processus d'institutionnalisation de l'innovation sociale dans les discours.

Inscrivant notre recherche en sciences de l'information et de la communication, nous nous appuyons également sur les apports théoriques de la sociologie pragmatique, notamment la grille de lecture proposée par Pierre Dardot et Christian Laval autour du

1 Amaia Errecart est Maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité, Laboratoire des Sciences de l'Information et de la Communication (LabSIC).

concept de commun, à partir notamment des notions de « co-activité » et de « praxis instituante » (Dardot & Laval, 2014). Notre démarche méthodologique portera sur l'étude d'un corpus comprenant un ensemble de textes institutionnels, analysés à partir de la méthode de l'analyse discursive, choisie pour l'intérêt qu'elle accorde à la dimension rhétorique et argumentative du discours, et pour son ambition critique.

À l'instar de celui d'innovation technologique dans l'analyse des dynamiques économiques, le concept d'innovation sociale, d'usage récent, peut être appréhendé comme un concept opératoire dans l'analyse des dynamiques sociales, de leurs évolutions, de leurs crises et de leurs transformations. Ancrées dans le champ dit de l'« économie sociale et solidaire », les démarches d'innovation sociale se mettent en place à différents niveaux – local, régional, national, européen –, recouvrant des réalités très diverses et une grande hétérogénéité d'acteurs et de pratiques. Leur trait commun réside dans l'idée d'un « faire ensemble » présenté comme doté d'un pouvoir de transformation sociale, susceptible de « servir de base à un modèle plus démocratique et participatif » (Klein *et al.*, 2014, p. 9). Ces démarches, qui s'inscrivent dans le domaine de l'agir, d'une *praxis* orientée vers le « changement social, les besoins humains et l'avenir collectif » (Klein *et al.*, 2014, p. 8) entendent créer des liens sociaux à partir de projets opérationnels conduits conjointement. Elles induisent également des processus communicationnels et organisationnels innovants, dans lesquels se dessine une vision particulière du *commun* (Dardot & Laval, 2014).

Nous nous intéressons précisément ici à la dimension sociologique, mais également communicationnelle et discursive de l'innovation sociale. Or, si l'utilisation de cette notion dans la sphère économique et entrepreneuriale a fait l'objet d'un nombre important d'études provenant des champs académique et professionnel – l'innovation sociale y étant fréquemment associée aux politiques de « responsabilité sociale des entreprises », de « développement durable » –, son usage dans la sphère publique et politique a été jusqu'ici moins abordé, particulièrement sous l'angle des discours auxquels elle donne lieu. Nous voulons dans ce texte analyser la manière dont la notion d'innovation sociale, qui est porteuse d'une représentation singulière de l'idée de « monde commun », a émergé dans les discours institutionnels. Nous cherchons donc à appréhender le processus d'institutionnalisation de l'innovation

sociale dans les discours : quels sont les acteurs qui ont fait émerger la notion dans les discours publics ? Quelle est la nature de ces discours ? Quelles rhétoriques sont-elles mobilisées et à quelles fins ? De quelle(s) vision(s), conception(s) de la coopération entre acteurs sociaux l'innovation sociale est-elle porteuse ?

Inscrivant notre recherche en sciences de l'information et de la communication, nous nous appuyons également sur les apports théoriques de la sociologie pragmatique, notamment la grille de lecture proposée par Pierre Dardot et Christian Laval autour du concept de *commun*, à partir notamment des notions de « co-activité » et de « *praxis* instituante » (Dardot & Laval, 2014). Pour ce qui est de notre démarche méthodologique, nous avons constitué un corpus comprenant un ensemble de textes institutionnels, analysés à partir de la méthode de l'analyse discursive, choisie pour l'intérêt qu'elle accorde à la dimension rhétorique et argumentative du discours, et pour son ambition critique (Amossy, 2010, 2012 ; Krieg-Planque & Oger, 2010 ; Bonnafous & Krieg-Planque, 2013 ; Maingueneau, 2014).

Nous nous intéresserons tout d'abord à l'émergence de la notion polymorphe – et polysémique – d'innovation sociale, puis à son appropriation dans le discours institutionnel, et enfin nous poserons la question du paradoxe d'une innovation sociale institutionnalisée.

1. L'innovation sociale : émergence et succès d'une notion polymorphe

La notion d'« innovation sociale » fait l'objet depuis les années 1980 d'un véritable engouement dans les sphères économique, politique, publique, médiatique. Avant d'entrer dans l'analyse des discours institutionnels traitant de ce thème, nous allons retracer la genèse de la notion afin de la contextualiser, puis examiner les modalités de son appropriation par les acteurs sociaux.

Entre innovation technologique et innovation sociale

Le concept d'innovation, dont est porteuse la notion d'innovation sociale, est spontanément associé à l'idée de progrès, de créativité, de vie, de dynamisme. Il s'oppose ainsi aux habitudes solidement ancrées, aux formes de routines, au conservatisme de l'ordre établi. Or, comme le souligne Norbert Alter, l'innovation repose sur le développement simultané de forces de destruction et de création (Alter, 2010, p. 1).

En effet, selon la perspective schumpetérienne, l'innovation est une « tempête de destruction créatrice » (Schumpeter, 1990) ; elle détruit les règles sociales dont la stabilité donne sens aux pratiques, est garante de socialisation et de construction identitaire, mais qui sont dans le même temps sources de routinisation, d'incapacité à agir et à se renouveler. L'innovation constitue alors une création : « elle ouvre et enrichit les modes de sociabilité, elle défait les positions acquises pour laisser place à de nouveaux acteurs, elle donne un autre sens au monde » (Alter, 2010, p. 1).

Or, l'innovation a longtemps été pensée en termes technologiques. Cette vision dominante, héritée de l'âge de la machine et de l'industrialisation, et véhiculée par nombre de travaux sur l'innovation, s'intéresse aux « changements apportés à l'organisation du travail ou aux entreprises, aux procédés techniques ou à des produits et services permettant d'améliorer l'efficacité des systèmes productifs et de les rendre plus compétitifs et plus rentables, d'un point de vue économique, grâce à l'utilisation de nouvelles technologies » (Klein *et al.*, 2014, p. 7).

Toutefois, concomitamment à l'effritement de l'idéologie du progrès, se fait jour une autre forme d'innovation, provenant de la société civile. On voit ainsi apparaître, à partir des années 1980, une réflexion qui va distinguer l'innovation sociale des secteurs économiques et des technologies en mettant en avant ses spécificités¹. Avec l'émergence de nouvelles expériences – plus ou moins formalisées – à caractère social, s'introduit ainsi dans la réflexion sur l'innovation la notion d'« innovation sociale ». Celle-ci va être définie comme « une intervention initiée par des acteurs sociaux, pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » (Bouchard, 2011, p. 7).

Selon cette perspective, inspirée à la fois par les approches de la régulation et des mouvements sociaux (Klein *et al.*, 2014, p. 25), l'innovation sociale représenterait une modalité de réponse à la crise que traversent les sociétés contemporaines et, partant, un levier de reconstruction de liens sociaux détruits ou mis à mal dans ce contexte.

1 Précisons que, dans le même temps, l'innovation technologique apparaît de plus en plus fortement corrélée à son inscription sociale au sein des organisations, qu'il s'agisse des entreprises ou des systèmes institutionnels.

De la société civile aux acteurs économiques, pluralité des formes d'appropriation de l'innovation sociale

Or, comme le souligne Jean-Louis Laville, deux champs d'émergence de la notion d'innovation sociale doivent ici être distingués : d'un côté, celui de la société civile ; de l'autre celui du développement économique (Laville, 2014, p. 57). L'innovation sociale fait en effet l'objet d'une attention grandissante et de diverses formes d'appropriation de la part des acteurs économiques – au premier rang desquels les entreprises.

À la faveur des théories portant sur la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE), se sont développées diverses formes d'« engagement sociétal » des entreprises, ainsi que des démarches partenariales avec différents types d'acteurs sociaux (notamment publics et associatifs). Les travaux de Luc Boltanski et Eve Chiapello ont en effet montré, que, face au scepticisme croissant et aux critiques émanant de la société, le capitalisme était obligé de se justifier, de faire la démonstration de sa contribution à l'intérêt général (Boltanski & Chiapello, 1999). Cette recherche de justification le conduit à puiser dans les croyances et les valeurs qui détiennent dans la société un pouvoir de persuasion. Réponses managériales à la montée en puissance des considérations d'ordre éthique dans les sociétés contemporaines (Lipovetsky, 1992), des « déclarations déontologiques » (Renouard, 2009) apparaissent et se multiplient, discours volontaristes et de justification, qui fonctionnent, au plan communicationnel, sur le principe structurant de la promesse (Huët & Loneux, 2009), dans sa double dimension, linguistique et morale (Ricœur, 2004). Le recours à la notion d'innovation sociale s'inscrit alors dans une entreprise globale d'autorégulation, d'« auto-institution » vis-à-vis des règles morales : « l'éthique de l'entreprise est choisie mais elle échappe au «constructivisme rationaliste», elle résulte d'une délibération et d'une intention explicites mais sur fond de valeurs communes reçues » (Lipovetsky, 1992, p. 325).

Notons que l'entrepreneuriat social constitue une autre facette de l'innovation sociale d'essence « économique » : la figure de l'entrepreneur social apparaît comme jouant « un rôle catalyseur dans le changement social, un «agent de transformation» proposant des idées novatrices pour traiter des problèmes sociaux et environnementaux » (Laville, 2014, p. 71).

L'innovation sociale apparaît ainsi, selon les acteurs qui s'en saisissent, liée à la résolution de problèmes sociaux, en vertu de la mise en pratique du principe de solidarité – que cette solidarité soit

de nature « démocratique » ou « philanthropique »¹ –, ou à l'idée de transformation sociale, en ce qu'elle « contribue à la transformation des organisations et des institutions » (Bouchard, 2006, p. 1) et constitue une illustration du potentiel d'autorégulation du système. Nous nous trouvons ainsi face à deux conceptions de l'innovation sociale : l'une plutôt « fonctionnaliste » et l'autre « transformationniste » (Bouchard, 2006, p. 3). Selon la première conception, les innovations sociales « créent des services sociaux répondant à des demandes auxquelles ni l'État ni le marché n'ont su ou voulu apporter des réponses » (Bucolo, 2012, p. 4). On considère en revanche, selon la conception transformationniste, que « la résolution de problèmes sociaux, apportée par ces mêmes services, s'inscrit dans une perspective plus large de transformation du cadre institutionnel », susceptible de mettre en place de nouvelles pratiques, normes et règles (Bucolo, 2012, p. 4).

Cette conception transformationniste de l'innovation sociale n'est pas sans évoquer les revendications autour du *commun*, ce « terme central de l'alternative au néolibéralisme, devenu le principe effectif des combats et des mouvements qui, depuis deux décennies, ont résisté à la dynamique du capital et ont donné lieu à des formes d'action et de discours originales » (Dardot & Laval, 2014, p. 16)². Innovation sociale, ainsi appréhendée, et *commun* partagent une même valorisation de la *praxis* que l'on peut qualifier d'« instituante » (Dardot & Laval, 2014, p. 405), une même visée de transformation de la société, ainsi qu'une certaine conception de la coopération et de la réciprocité des échanges entre acteurs sociaux.

2. Une approche de l'innovation sociale par les discours institutionnels

Outre la société civile et les acteurs économiques, un autre type d'acteurs s'est emparé depuis quelques années de la notion d'innovation

1 Sur la distinction entre « solidarité démocratique » et « solidarité philanthropique », voir : Klein, Laville & Moulaert, 2014, p. 26.

2 Les auteurs cités précisent ainsi la définition du terme de « commun » : « Loin d'être une pure invention conceptuelle, il est la formule des mouvements et des courants de pensée qui entendent s'opposer à la tendance majeure de notre époque : l'extension de l'appropriation privée à toutes les sphères de la société, de la culture et du vivant. En ce sens, ce terme de « commun » désigne non la *résurgence* d'une Idée communiste éternelle, mais l'*émergence* d'une façon nouvelle de contester le capitalisme, voire d'envisager son dépassement » (Dardot & Laval, 2014, p. 16).

sociale : les acteurs publics. C'est précisément aux formes prises par cette appropriation dans les discours institutionnels que nous allons nous intéresser ici. Après avoir précisé le cadre méthodologique de cette recherche, nous rendrons compte des résultats de cette analyse du processus d'institutionnalisation de l'innovation sociale dans les discours.

Contours et enjeux d'une analyse des discours institutionnels

Nous avons réuni un corpus écrit comprenant une centaine de textes institutionnels portant sur l'innovation sociale. Ces textes sont constitués de matériaux hétérogènes : textes de loi, rapports (préliminaires ou officiels), études, articles, sites Internet. Cette hétérogénéité nous semblait indispensable afin de rendre compte de la grande diversité des locuteurs comme des supports de communication utilisés sur le sujet. Précisons que les auteurs de ces textes ne se limitent pas aux pouvoirs publics ; apparaissent des agences, associations et réseaux professionnels, experts, qui interagissent avec les acteurs publics et bénéficient d'une forte visibilité dans les textes institutionnels étudiés¹.

Nous avons choisi de prendre en compte trois échelons spatiaux distincts : l'échelon régional, national et européen². Ce corpus écrit s'étend sur la période allant de l'année 2009 – date à laquelle une communication de la Commission Européenne consacre l'affirmation d'un agenda européen sur l'innovation sociale –, à l'année 2014 qui voit la notion se doter en France d'un cadre juridique, à travers la promulgation de la loi relative à l'Economie sociale et solidaire par le Président de la République le 31 juillet³.

Précisons que l'ensemble des textes composant notre corpus ont été appréhendés et interprétés en tant que discours (Maingueneau, 2014). Afin d'explorer ces productions discursives, nous privilégions la méthode que constitue l'analyse de discours en tant que « démarche

1 Citons notamment l'AVISE, Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Économiques, association créée en 2002 par la Caisse des Dépôts et différents acteurs de l'économie sociale, qui se présente elle-même comme « *une agence d'ingénierie et de services pour entreprendre autrement* ». Source : <http://qui-sommes-nous.avise.org/presentation/>

2 Nous avons volontairement laissé de côté l'échelle locale étant donné la très grande multiplicité, nécessairement peu structurée, d'acteurs, d'initiatives et de démarches à ce niveau.

3 Voir : <http://www.economie.gouv.fr/chronique-projet-loi-economie-sociale-et-solidaire>

fondée sur la linguistique, mais qui insiste sur le lien entre le discours et le social, entre le verbal et l'institutionnel, entre les mots, les figures, les arguments et ceux qui les énoncent et les interprètent » (Bonnafous & Krieg-Planque, 2013, p. 223). Ainsi, l'analyse de discours, relevant de l'approche pragmatique, envisage les énoncés à travers les conditions d'émergence de significations dans leur contexte d'apparition. Les discours constituent un acte, soit un moyen de réalisation des stratégies discursives des énonciateurs ; ils sont donc de véritables faits de communication, des objets de transaction symbolique entre acteurs. L'analyse du discours est par conséquent une approche « qui se confronte nécessairement à la façon dont le locuteur, dans son discours, construit une identité, se positionne dans l'espace social et cherche à agir sur l'autre » (Amossy, 2010, p. 9). Son éclairage nous paraît en outre particulièrement pertinent, en vertu de « l'ambition critique qui l'anime depuis ses débuts » et parce qu'elle vise à « rendre compte à la fois des mutations de la communication et de la permanence d'enjeux symboliques » (Krieg-Planque & Oger, 2010, p. 95).

Une rhétorique partenariale au cœur des discours

Si l'analyse de discours nous invite, comme on le voit, à prêter une attention particulière aux rhétoriques utilisées, notons l'omniprésence de l'une d'elles dans les discours étudiés, quel que soit l'échelon spatial concerné : une rhétorique que nous qualifions de « partenariale ».

En effet, le « partenariat » et, plus largement, les divers modes de « faire ensemble », de coopération entre acteurs sociaux sont présentés de manière récurrente comme la forme empirique privilégiée de l'innovation sociale, sa traduction en actes comme son aboutissement. L'Avise, Agence de valorisation des initiatives socio-économiques, l'un des principaux acteurs du champ, indique ainsi dans ses « Missions » : « L'Avise contribue à la conception et à la mise en œuvre partenariale de politiques publiques et de dispositifs adaptés » et évoque « des actions en partenariat avec les pouvoirs publics, les acteurs de l'ESS et les entreprises » dans ses « Axes d'intervention »¹.

De même, un rapport co-produit par l'Association des Régions de France (ARF) et l'Avise fait du « modèle de gouvernance multi-parties prenantes » l'un des « quatre grands principes de l'innovation sociale » : « les initiatives socialement innovantes sont également celles qui innovent le plus en matière de gouvernance en associant autour de la

1 <http://qui-sommes-nous.avise.org/presentation/mission/>

construction puis du pilotage du projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations et particuliers »¹. Il évoque également « *la mise en synergie d'acteurs* »² ; « *l'intérêt de favoriser la concertation et la mise en mouvement d'un collectif d'acteurs tant au niveau régional que national* »³.

Cette volonté d'impulsion partenariale se retrouve au niveau européen, notamment dans la description de l'initiative « *Une Union de l'innovation* », intégrée à la « *Stratégie Europe 2020* » : « *L'Union de l'innovation a créé le concept de partenariats d'innovation européens afin de répondre aux défis de société par des mesures combinant l'offre et la demande* »⁴.

On voit donc se dessiner dans les discours institutionnels étudiés une valorisation forte de l'idée de « faire ensemble », soit de formes de coopérations hybrides entre acteurs sociaux, de « nouvelles formes de gouvernance réunissant élus, organisations privées et publiques, partenaires sociaux. Ces coordinations inter-institutionnelles sont destinées à promouvoir des approches plus intégrées de problèmes qui se posent sur un territoire » (Laville, 2001, p. 117). En témoignent le champ lexical du partage, de la mise en commun, ainsi que les termes récurrents de « *co-construction* » et de « *co-création* », qui participent de l'élaboration de la rhétorique partenariale. La coopération y revêt une dimension axiologique ; elle apparaît comme une « valeur à part entière » (Sennett, 2014, p. 16). On peut songer ici à la « *co-activité* », fondement essentiel de l'idée de *commun*, et à l'*agir commun* qui désigne « le fait que des hommes s'engagent ensemble dans une même tâche et produisent, en agissant ainsi, des normes morales et juridiques qui règlent leur action » (Dardot & Laval, 2014, p. 23).

Or, contrairement à la philosophie qui sous-tend la notion de *commun*, les asymétries, l'interrogation sur les relations de pouvoir qui peuvent intervenir entre les différentes « parties prenantes » sont ici gommées. En effet, « la sphère politique elle-même tend à effacer la diversité des catégories d'acteurs, et à réduire le caractère disparate de

1 ARF & Avise, *L'innovation sociale, un levier pour le développement des territoires*, 2012, p. 7.

2 Ibid., p. 18.

3 Ibid., p. 19.

4 Commission européenne, *Quand les défis deviennent des chances: vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE*, Livre vert, Bruxelles, 9 février 2011.

leurs mobiles et de leurs valeurs » (Krieg-Planque & Oger, 2010, p. 94). Ce phénomène va participer de l'effacement des conflits en discours, le partenariat étant présenté « comme un bien en soi susceptible d'éliminer les conflits » (Laville, 2014, p. 22).

Ainsi, au-delà de la conception conciliatrice et inclusive de l'innovation sociale que l'on voit à l'œuvre dans les discours, la rhétorique partenariale observée dans notre corpus semble relever de la représentation généralisée de pacification des rapports sociaux (Gauchet, 1998). Les partenariats dessinent de nouveaux espaces de coopération et de coordination entre acteurs économiques, sociaux et politiques, où domine une représentation irénique des relations entre ces acteurs : « les nouveaux régimes de l'action publique coopérative (le *partenariat*) finissent par brouiller la pluralité agonistique des espaces publics et la confrontation conflictuelle entre les acteurs » (Eme, 2003, p. 171).

3. Le paradoxe d'une innovation sociale institutionnalisée ?

Or, selon A. Krieg-Planque et C. Oger, l'« effacement de la conflictualité » est précisément, avec « la stabilisation des énoncés », l'une des deux principales ressources, complémentaires, caractéristiques des « discours autorisés » que sont les discours institutionnels (Krieg-Planque & Oger, 2010, p. 92). Les institutions étant en effet soumises à un impératif de légitimation et soucieuses de ménager l'adhésion à leur projet, tant en externe qu'en interne, l'analyse de discours porte un intérêt spécifique à la question de la légitimation de ces organisations (Krieg-Planque & Oger, 2010, p. 91). Nous allons voir dans un premier temps comment cette recherche de légitimation se traduit en discours, puis, dans un second temps, nous nous intéresserons à la tension entre discours d'émancipation et discours d'institution.

Praxis et quête de légitimation

Outre la récurrence de la rhétorique partenariale, un trait caractéristique commun aux différents éléments du corpus étudié est la référence constante à une *praxis* : l'innovation sociale se définit avant tout par un « faire » – preuve en est l'omniprésence du champ

lexical de l'action. Or, cette *praxis* fait l'objet d'une qualification dans les discours à travers la catégorie de l'expertise dont on peut noter la récurrence : l'Avisé évoque ainsi dans la rubrique « *Nos actions* » de son site Internet des « *Domaines d'expertise* » où l'on peut lire : « *En s'appuyant sur un savoir-faire technique, l'Avisé identifie les besoins en ingénierie des acteurs et partenaires de l'ESS, imagine des réponses, expérimente [...]. En dix ans, elle a étendu son expertise technique et sa capacité de mobilisation* »¹. De même, dans leur « *grille de critères opérationnelle* » de « *caractérisation de l'innovation sociale* », l'ARF et l'Avisé font figurer le « *recours à des chercheurs et/ou des experts de terrain pour développer une expertise pour lever les verrous et incertitudes et gérer les risques* »². Le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire évoque lui l'« *expertise citoyenne dans la démarche de R&D sociale* »³ dans un rapport de synthèse. Le recours à la catégorie de l'expertise va ici fonctionner comme un discours d'autorité, gage de légitimation. Les discours des acteurs sur leur *praxis* sont donc à la fois des discours du faire, du savoir-faire et du faire-savoir, destinés à convaincre de la validité des démarches d'innovation sociale.

Notons que le registre de la *praxis* apparaît également à travers la prescription de « *bonnes pratiques* », qui renvoient aux « *best practices* » anglo-saxonnes, tournées vers le concret des pratiques et dotées d'une forte dimension opérationnelle et pragmatique. Cette notion, qui appartient au champ de la « *responsabilité sociale de l'entreprise* », évoque à la fois l'idée d'exemplarité et de recherche d'efficacité de l'action – idée fortement présente autour du thème de l'« *entrepreneuriat social* ». En effet, à l'instar des corpus consacrés aux notions de RSE et de développement durable, les discours ici étudiés témoignent d'une grande importance de données et objectifs chiffrés, de tableaux, de « *grilles de caractérisation* », d'indicateurs. Le discours de la preuve, de la démonstration et de l'évaluation de la pratique y est très présent – soulignons la forte similitude avec les discours managériaux sur la RSE.

Nous nous situons ainsi dans une conception du langage comme permettant d'impulser des actions, du changement, qui se traduit par une circulation entre les registres normatif et empirique. Ces discours

1 <http://qui-sommes-nous.avise.org/nos-actions/domaines-dexpertise/>

2 ARF & Avisé, *L'innovation sociale, un levier pour le développement des territoires*, 2012, p. 25.

3 Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS), *Rapport de synthèse du Groupe de travail Innovation sociale*, Projet d'avis, décembre 2011, p. 15.

ont par conséquent une forte dimension rhétorique et performative. On voit ainsi que la conception transformationniste de l'innovation sociale cède assez largement la place à la dimension fonctionnaliste de la notion dans les discours institutionnels étudiés.

Une tension entre discours d'émancipation et discours d'institution

Or, comme le souligne Luc Boltanski à propos des démarches relevant de l'économie sociale et solidaire, se pose la question de la relation que les « interventions à visée émancipatrice [...] doivent (ou peuvent) établir avec l'ordre social existant » (Boltanski, in : Frère, 2009, p. 15-16). Ce point nous semble particulièrement prégnant dans les discours étudiés. En effet, les registres de l'émancipation et de l'institution, *a priori* antithétiques, s'y trouvent en situation de co-occurrence. Le registre de l'émancipation est évoqué par exemple à travers les *verbatim* suivants : « *Il existe une formidable inventivité de la part des citoyens, des acteurs de la société civile* »¹ ; « *l'imagination collective est indispensable pour faire émerger de nouvelles réponses* »² ; « *les innovations sociales sont le fruit de collaborations créatives entre producteurs et usagers* »³. Peuvent également être intégrées à ces lexiques de l'inventivité, de l'imagination et de la créativité, les expressions récurrentes d' « *expérimentation sociale* », de « *prise de risque* », d'« *audace* », de « *décloisonnement* ». Ce registre coexiste avec la volonté de souligner, voire d'entériner, l'institutionnalisation de la notion, comme dans l'extrait suivant : « *L'innovation sociale est aujourd'hui identifiée par la Commission européenne et intégrée dans le cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'Union européenne. En parallèle, différents travaux nationaux soutenus par les politiques publiques sont en cours afin d'accélérer son développement* »⁴.

On voit donc que si l'innovation sociale est présentée, dans sa conception transformationniste, comme en mesure de « stimuler de nouvelles solutions mobilisant la créativité, transformant les défis en opportunités, rassemblant des personnes, des idées et des ressources »,

1 <http://www.avise.org/decouvrir/innovation-sociale>

2 ARF & Avise, *L'innovation sociale, un levier pour le développement des territoires*, 2012, p. 2.

3 Commission européenne, DG Politique régionale et urbaine et DG Emploi, affaires sociales et inclusion, *Guide to social innovation*, février 2013.

4 ARF & Avise, *L'innovation sociale, un levier pour le développement des territoires*, 2012, p. 9.

elle se mue, dans le même temps, « en utopie technocratique qui appelle à un regroupement des énergies pour résoudre les problèmes dans une vision où l'empirisme est censé remplacer la capacité critique » (Klein *et al.*, 2014, p. 22).

Conclusion

Nous avons voulu, dans ce texte, appréhender la notion d'innovation sociale en tant qu'elle est porteuse d'une conception du « monde commun », en analysant le processus d'institutionnalisation auquel elle donne lieu dans les discours.

Notre analyse a pu mettre en exergue un certain nombre de fonctionnements discursifs caractéristiques des discours institutionnels : « dans l'institution, les locuteurs, sommés de répondre à des exigences complexes voire contradictoires, obéissent à une injonction [...] : organiser la polyphonie, réduire la dissonance, produire la cohérence. Dans ce mouvement, ils tendent à effacer les traces de la conflictualité et des tensions internes. C'est ainsi également qu'ils peuvent opérer la neutralisation de l'opposition entre posture d'expert et positionnement politique, la conciliation des intérêts entre partenaires publics et privés [...] » (Krieg-Planque & Oger, 2010, p. 93). Ainsi, si l'institutionnalisation consacre la légitimation et la reconnaissance du concept d'innovation sociale, elle s'accompagne d'un lissage des discours (Oger & Ollivier-Yaniv, 2006) qui à la fois euphémise les divergences entre acteurs, véhiculant des représentations souvent iréniques des relations sociales, et conduit à une forme de normalisation, et par conséquent à une possible banalisation de la notion, par déperdition de son potentiel créatif. Or, comme le soulignait Hannah Arendt, « le monde commun prend fin lorsqu'on ne le voit que sous un seul aspect, lorsqu'il n'a le droit de se présenter que dans une seule perspective » (Arendt, 1961, p. 99).

Références

- Alter, N. (2010). *L'innovation ordinaire*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Amossy, R. (2010). *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Amossy, R. (2012). *L'argumentation dans le discours*. Paris : Armand Colin.
- Arendt, H. (1961). *Condition de l'homme moderne*. Paris : Calmann-Lévy.
- Boltanski, L. & Chiapello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard.
- Bonnafous, S. & Krieg-Planque, A. (2013). L'analyse du discours. Dans S. Olivesi (Éd.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*. (pp. 223-238). Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

- Bouchard, M. J. (2006). L'innovation sociale en économie sociale. Montréal : Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale, Université du Québec à Montréal.
- Bouchard, M. J. (Éd.). (2011). *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bucolo, E. (2012). Innovation sociale : pour une conception du changement inscrit dans la continuité, 12èmes Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Université de Lorraine, 6-8 juin.
- Dardot, P. & Laval, C. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXIème siècle*. Paris : La Découverte.
- Eme B. (2003). Agir solidaire et publicité des conflits, *Hermès*, 36, CNRS Editions, 165-173.
- Frère, B. (2009). *Le nouvel esprit solidaire*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Gauchet, M. (1998). Essai de psychologie contemporaine. Un nouvel âge de la personnalité, *Le Débat*, 99, mars-avril.
- Huët, R. & Loneux, C. (2009). Une analyse communicationnelle des « écrits de la RSE » : le cas des chartes et codes de conduite. *Revue de l'organisation responsable*, 1, vol. 4, 54-62.
- Klein, J.-L., Laville, J.-L. & Moulaert, F. (2014). L'innovation sociale : repères introductifs. Dans J.-L. Klein, J.-L. Laville & F. Moulaert (Éd.), *L'innovation sociale*. (pp. 7-42). Toulouse : Editions érès.
- Krieg-Planque, A. & Oger, C. (2010). Discours institutionnels : perspectives pour les sciences de la communication. *Mots. Les langages du politique*, 94, pp. 91-96.
- Laville, J.-L. (2001). Les raisons d'être des associations. Dans J.-L. Laville, A. Caillé, P. Chanial, et al., *Association, démocratie et société civile*. (pp. 61-140). Paris : La Découverte/ MAUSS/CRIDA.
- Laville, J.-L. (2014). Innovation sociale, économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social. Une mise en perspective historique, Dans J.-L. Klein, J.-L. Laville & F. Moulaert (Éd.), *L'innovation sociale*. (pp. 45-80). Toulouse : Editions érès.
- Lipovetsky, G. (1992). *Le crépuscule du devoir. L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*. Paris : Gallimard.
- Maingueneau, D. (2014). *Discours et analyse du discours*. Paris : Armand Colin.
- Oger, C. & Ollivier-Yaniv, C. (2006). Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrique du discours institutionnel. *Mots. Les langages du politique*, 81, 63-77.
- Renouard, C. (2009). L'éthique et les déclarations déontologiques des entreprises, *Etudes*, 4, Tome 410, 473-484.
- Ricœur, P. (2004). La promesse d'avant la promesse. Dans M. Crépon & M. de Launay (Éd.), *La philosophie au risque de la promesse*. (pp. 25-34). Paris : Bayard.
- Schumpeter, J. A. (1990). *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Paris : Payot.
- Sennett, R. (2014). *Ensemble. Pour une éthique de la coopération*. Paris : Albin Michel.